

Burundi : La question foncière se politise de plus en plus à l'approche de 2015

International Crisis Group, 20 février 2014
 Danger de rechute au Burundi : question foncière et consolidation de la paix
 Thierry Vircoulon, Afrique Développement
 Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres (le taux de pauvreté atteint 67% et les plus petits d'Afrique (27 834 kilomètres carrés) avec l'une des plus grandes densités humaines du continent de 400 habitants par kilomètre carré). C'est du reste un pays profondément rural où seulement 11% de la population réside en ville. Alors que l'accès à la terre et la propriété est un véritable enjeu socio-économique, le Burundi de sérieux problèmes agricoles. La superficie moyenne d'une exploitation agricole est aujourd'hui estimée à moins d'un demi-hectare, renforçant la surexploitation, l'érosion et l'acidification des sols. Les difficultés du secteur agricole se traduisent par un sérieux problème de sécurité alimentaire : le taux de malnutrition approche les 75%.

Ces très grandes densités rurales et les mauvaises performances de l'agriculture qui en découlent suffisent à poser la question foncière un problème vital de développement mais, au Burundi, la question foncière est aussi et surtout un risque politique majeur. L'absence de progrès dans ce domaine pour la consolidation de la paix dans ce pays et la politisation de ce problème peu avant les élections de 2015 sont de mauvaises nouvelles. La question foncière, héritage de la guerre civile Deux phénomènes alimentent la pression foncière au Burundi : l'accroissement naturel de la population sur des terres, qui ne sont pas extensibles, ajoute le retour des réfugiés et déplacés qui a débuté par la signature de l'accord d'Arusha en 2000. La longue série de violences qui a caractérisé l'histoire burundaise se traduit par un vaste mouvement de population, essentiellement vers la Tanzanie, devenue la principale terre d'accueil. Au cours des dix dernières années, près de 800 000 réfugiés sont rentrés au Burundi, ce qui représente presque 10% de la population totale. En 2010, le gouvernement tanzanien avait annoncé la naturalisation de 162 000 Burundais, mais il s'est en même temps montré ferme dans sa volonté de rapatrier l'ensemble des autres réfugiés mis fin à leur statut de réfugié en 2012 et a procédé à plusieurs vagues d'expulsions depuis. Dans sa clairvoyance, d'Arusha avait pris en compte le problème foncier et prévoyait à la fois une politique de restitution de leurs propriétés et d'un retour des réfugiés et déplacés et une ambitieuse réforme foncière. Plus de dix ans plus tard, deux rapports de l'International Crisis Group (Les terres de la discorde (I) : la réforme foncière au Burundi et Les terres de la discorde (II) : restitution et conciliation au Burundi) montrent que non seulement le problème foncier reste entier mais qu'il se politise : la réforme foncière a été remplacée par une réforme et la politique de restitution prend une tournure politique, ce qui nuit aux efforts de conciliation nationale. Ni la mauvaise gouvernance foncière ni le passif de la guerre n'ont été effacés. Comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Est, la réforme foncière a été réduite à une révision de quelques services fonciers communaux qui permettent notamment de sécuriser des droits non écrits. Faute de financement et de volonté politique, ni la durabilité ni l'extension nationale de ces initiatives ne sont garanties. Par ailleurs, les mécanismes traditionnels de règlement des litiges ont été négligés et le système judiciaire est aujourd'hui incapable de faire face au flux massif de contentieux fonciers. Plus de dix ans après l'accord d'Arusha et en raison de l'intensification des retours, les autorités souhaitent accélérer les restitutions et tentent de modifier le dispositif institutionnel de restitution sans consultation mais évitent prudemment la question de l'indemnisation des rapatriés sans terres. Ce faisant, elles redéfinissent unilatéralement la politique de restitution, risquent d'ouvrir la boîte de Pandore de contestations foncières et déclenchent une crise politique avec leur partenaire : l'Union pour le progrès national (Uprona). Ignorer complètement l'opinion du second parti du pays qui est aussi membre du gouvernement lors de la rédaction de la loi sur la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) a contribué à la crise de début février qui s'est traduite par le limogeage du vice-président, membre de l'Uprona, par le président de la République. Au-delà des dissensions grandissantes entre l'Uprona et le président, la question foncière n'est pas seulement un problème interne au Burundi : elle est aussi un facteur de rechute dans la crise car elle ravive les tensions ethniques, cristallise les frustrations accumulées par la non satisfaction des promesses de l'accord d'Arusha et elle se politise de plus en plus à l'approche des élections de 2015. Il importe que tous les partenaires du Burundi mettent en avant l'impératif de la réforme foncière et de retrouver une politique de restitution équilibrée. Consultez en ligne les rapports de l'ICG : Les terres de la discorde (I) : la réforme foncière au Burundi et Les terres de la discorde (II) : restitution et conciliation au Burundi